



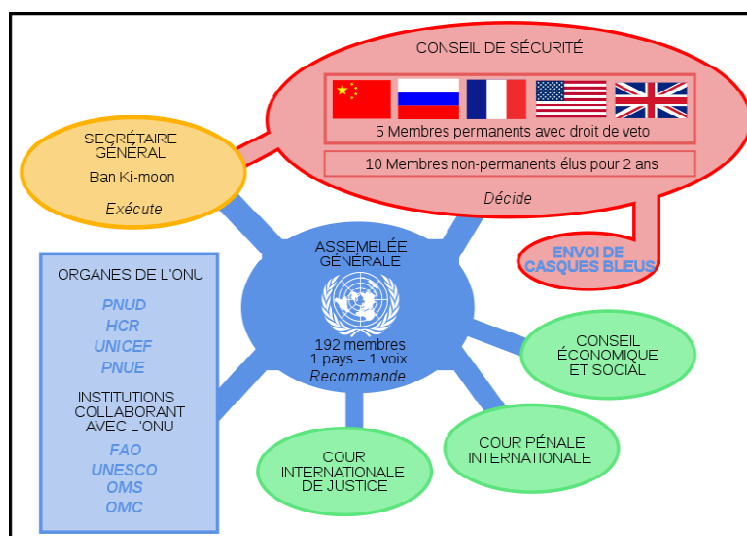
Organisation des Nations Unies

L'Organisation internationale des Nations Unies a été fondée en 1945, après la Seconde Guerre mondiale, par 51 pays déterminés à :

- Maintenir la paix dans le monde;
- Développer des relations amicales entre les nations;
- Aider les nations à travailler ensemble pour aider les pauvres à améliorer leur sort, pour vaincre la faim, la maladie et l'analphabétisme et pour encourager chacun à respecter les droits et les libertés d'autrui;
- Coordonner l'action des nations pour les aider à atteindre ces buts.

De par son statut unique à l'échelon international et les pouvoirs que lui confère sa Charte fondatrice, l'Organisation peut prendre des mesures pour résoudre un grand nombre de problèmes. En outre, elle constitue un forum où ses 192 États Membres expriment leur opinion par l'intermédiaire de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social, des autres organes et comités.

L'**Assemblée générale** est le principal organe de délibération. Les décisions sur des sujets importants tels que la paix et la sécurité internationales, l'admission de nouveaux Membres et les questions budgétaires sont prises à la majorité des deux tiers. Les décisions sur les autres sujets le sont à la majorité simple. Chaque État Membre dispose d'une voix à l'Assemblée.



Le **Conseil de sécurité**, aux termes de la Charte, a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il se compose de 15 pays dont 5 permanents qui ont un droit de veto (Chine, Russie, France, Etats-Unis, Royaume-Uni) et 10 élus pour 2 ans. Pour qu'une résolution soit votée, il faut un minimum de 9 votes « pour » et aucun « veto ».

Lorsqu'il est saisi d'une plainte concernant une *situation qui menace la paix*, le Conseil commence habituellement par recommander aux parties de chercher à se mettre d'accord par des moyens pacifiques. Il peut désigner des représentants spéciaux ou prier le Secrétaire général de le faire ou d'user de ses bons offices. Il peut aussi énoncer les principes d'un règlement pacifique. Lorsqu'un différend aboutit à un *conflit armé*, le Conseil s'occupe avant tout d'y mettre fin le plus rapidement possible. Il envoie également des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix afin d'apaiser les tensions dans les zones perturbées, de séparer les adversaires et d'instaurer les conditions de calme dans lesquelles un règlement pacifique peut être recherché. Il peut aussi décider des mesures d'exécution, des sanctions économiques (telles que les embargos commerciaux) ou une action militaire collective.

Le **Conseil économique et social** est, aux termes de la Charte des Nations Unies, l'organe principal de coordination des activités économiques, sociales et apparentées des 14 institutions spécialisées de l'ONU, des commissions techniques et des cinq commissions régionales. Il reçoit par ailleurs des rapports de 11 fonds et programmes des Nations Unies. Il sert d'instance principale pour l'examen des questions économiques et sociales internationales et pour l'élaboration de recommandations pratiques sur ces questions à l'intention des États Membres et du système des Nations Unies dans son ensemble.

Il est chargé de :

- promouvoir une élévation du niveau de vie, le plein emploi et le progrès économique et social;
- trouver des solutions aux problèmes économiques, sociaux et sanitaires internationaux;
- faciliter la coopération internationale dans les domaines de la culture et de l'éducation, et
- favoriser le respect universel des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Il est habilité à réaliser ou à faire faire des études et des rapports sur ces questions, et à contribuer à la préparation et à l'organisation des grandes conférences internationales dans les domaines économique et social et dans d'autres domaines apparentés et à faciliter le suivi coordonné de ces conférences. Un mandat aussi vaste donne au Conseil la haute main sur plus de 70 % des ressources humaines et financières de l'ensemble du système des Nations Unies.

- **Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)**

Il intervient dans le monde entier pour protéger et veiller au développement des enfants, particulièrement dans les situations d'urgence où ces derniers sont les plus vulnérables.

- **Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)**

Il s'attache à restaurer la qualité de vie des populations touchées par des catastrophes naturelles ou des conflits.

- **Programme alimentaire mondial (PAM)**

Il fournit une aide alimentaire d'urgence dans plus de 80 pays.

- **Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)**

Elle travaille à la prévention et l'atténuation des risques alimentaires liés aux catastrophes et facilite la transition de la phase des secours à la reconstruction.

- ...

Le **Conseil de tutelle** a été institué par la Charte en 1945 pour assurer la surveillance à l'échelon international des territoires sous tutelle et garantir que les mesures appropriées étaient prises pour préparer les territoires à l'autonomie ou l'indépendance. Le Conseil est désormais composé des cinq membres permanents du Conseil de sécurité : Chine, États-Unis, Fédération de Russie, France et Royaume-Uni.

La **Cour internationale de Justice (CIJ)** est l'organe judiciaire principal de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Elle a été instituée en juin 1945 par la Charte des Nations Unies et a entamé son activité en avril 1946. La Cour a son siège au Palais de la Paix, à La Haye (Pays-Bas).

Sa mission est de régler, conformément au droit international, les différends d'ordre juridique qui lui sont soumis par les États et de donner des avis consultatifs sur les questions juridiques que peuvent lui poser les organes et les institutions spécialisées de l'Organisation des Nations Unies autorisés à le faire. La Cour se compose de quinze juges, qui sont élus pour un mandat de neuf ans par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité des Nations Unies. Elle est assistée du Greffe, son organe administratif.

Le **Secrétariat** de l'ONU, composé de fonctionnaires recrutés sur le plan international et en poste dans divers lieux d'affectation à travers le monde, s'acquitte des diverses tâches quotidiennes de l'Organisation. Le Secrétariat est au service des autres organes principaux de l'ONU, dont il administre les politiques et les programmes. Depuis 2007, **Ban Ki-Moon** en est le Secrétaire général, nommé par l'Assemblée générale pour un mandat de cinq ans renouvelable, sur recommandation du Conseil de sécurité.

